



Toulon, le 5 novembre 2025

## **COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL** **du 3 novembre 2025**

### **Vos élus CGT vous informent**

**Tous ensemble !**

#### **1. Approbation des PV des séances du 27 mars 2025 et 23 juin 2025**

Vote : POUR à l'unanimité

#### **2. Redéploiement des postes des directions vers les directions sociales (information)**

A la suite du préavis de grève déposé par le syndicat CGT pour les personnels du champ médico-social, des négociations se sont engagées avec Mme la Directrice Générale des Services.

En effet, le syndicat CGT a accompagné 31 droits d'alerte émis par 284 agents des directions du social qui ont permis à la collectivité de prendre conscience du degré d'urgence dans lesquelles se trouvent ces directions et leurs agents en charge de la première mission du département.

En conséquence, la DGS a engagé le dialogue avec le syndicat CGT et les agents. Elle est intervenue lors du CST pour annoncer les mesures décidées en réponse aux droits d'alerte.

Le choix de l'assemblée départementale étant de ne pas augmenter les effectifs de la collectivité, la directrice générale a entamé une démarche de recensement des postes des autres directions en vue d'un redéploiement pour le social.

Cela représente 1% des effectifs total de la collectivité, soit 50 postes d'agents qui seront attribués aux services en tension, dont 14 postes à la DASP et 10 postes sur la DEF, soit 24 postes dans les meilleurs délais (certains jurys sont en cours).

Dans un second temps, dans un délai de 18 à 20 mois, 27 postes supplémentaires seront déployés dans les directions concernées

La CGT a regretté que le mouvement de grève soit utilisé pour créer certains postes supplémentaires qui relèvent de l'organisation structurelle de la direction et non des besoins des personnels mis en exergue dans leurs droits d'alerte.

### **3. Mise à jour du tableau des effectifs (vote)**

Le tableau présenté est celui des postes au 23 juin 2025 .

La collectivité, au motif d'orthodoxie comptable décide de la suppression de 390 postes dont certains dans le social et de la création de 4 postes d'assistants de conservation du patrimoine.

Le syndicat CGT est opposé à toute suppression de postes dans une collectivité où de nombreux services sont en tension.

VOTE :      CGT : CONTRE      UNSA : Pour  
                  CFDT : Pour      NON INSCRIT : Pour

### **Télétravail (annonce)**

A la demande du président de l'instance, ce point n'étant pas à l'ordre du jour, la Directrice Générale des Services a annoncé la prochaine mise en oeuvre d'une expérimentation du télétravail pour certaines missions de la collectivité (missions non détaillées).

Il semble que ce soit une ouverture en réponse aux actions engagées par les agents avec le syndicat CGT.

Nous resterons vigilants sur les modalités de mise en œuvre et à ce que le télétravail puisse être accessible dans les conditions prévues par l'accord national, à tous ceux dont les missions le permettent et qui le souhaitent.

### **4. Rapport social unique 2024 (vote)**

La lecture et l'analyse du RSU de la collectivité révèlent les failles profondes qui la traversent en matière d'écart salariaux entre femme/homme et entre filières.

Pour la CGT, les indicateurs concernant la santé et la sécurité au travail restent parcellaires et inquiétants, d'autant que la collectivité accuse un retard important dans la mise à jour de documents pourtant obligatoire (DUERP).

La pyramide des âges de la collectivité nous alerte sur un vieillissement très important des effectifs avec son corollaire d'usure au travail et de conséquences sur la santé. La collectivité semble ignorer ces paramètres. Pour exemple, l'observation du durcissement de l'octroi de temps partiels sur autorisation dans certaines directions va à l'encontre de la préservation de la santé d'agents soumis à une augmentation considérable de la charge de travail et à leur besoin de répit.

La CGT a une nouvelle fois mis en évidence l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes .

VOTE :      CGT : ABSTENTION      UNSA : Pour  
                  CFDT : Pour      NON INSCRIT : Pour

## 5. Bilan annuel de l'apprentissage (information)

A partir d'un document comportant de nombreuses inexactitudes, vos élus CGT ont relevé une nouvelle fois l'iniquité qui subsiste dans la reconnaissance de l'investissement important des maîtres de stages par la NBI de 20 points. A titre compensatoire, il est rappelé par l'administration un octroi systématique du CIA aux maîtres de stage ne percevant pas de NBI supplémentaires car situés en quartiers prioritaires.

La collectivité l'admet mais n'a mis en place aucune mesure corrective.

## **6. Recours au vote électronique en vue des élections professionnelles de décembre 2026 (vote)**

La collectivité tient à faire appel à des cabinets privés externes par le biais des marchés publics pour les prochaines élections professionnelles.

Outre le coût de ce choix, surprenant si on considère les contraintes économiques annoncées par la collectivité, vos élus ont défendu l'importance de permettre à tous les agents d'exercer leur droit de vote. Nous avons rappelé que de nombreux agents sont éloignés de l'outil informatique qui n'est pas leur quotidien de travail (collèges, routes, etc) et nous avons émis un doute très sérieux sur la "soi-disant" facilité du vote électronique.

Nous avons également signalé que de nombreuses zones du département sont encore victimes d'une couverture de réseau défaillante et de nombreux agents, en particulier des services techniques, n'ont pas accès à un ordinateur fonctionnel.

On peut enfin s'interroger sur l'obligation dans ce cas d'utiliser un téléphone personnel pour exercer un droit dans le cadre professionnel.

VOTE :      CGT : CONTRE      UNSA : Pour  
                  CFDT : Pour      NON INSCRIT : Pour

## **7. Accompagnement des agents de surveillance et d'accueil des personnels du muséum départemental pendant les travaux ; réaffectation, accompagnement des agents concernés (information)**

La collectivité soumet pour information ce dossier au CST alors même qu'elle a déjà procédé à la fermeture des portes du muséum pour 3 ans de travaux.

Cette absence de respect du droit des agents et de leurs représentants d'être informés en amont d'une réorganisation très importante de leurs conditions de travail montre une fois encore le peu de cas qui est fait des agents.

A ce sujet, le président de l'instance a exigé que cela ne se reproduise plus.

Les élus CGT, afin de sanctuariser les engagements qui ont été pris en séance, ont demandé que ce dossier fasse l'objet d'un vote et le président a souscrit à cette demande.

Les agents sont assurés de pouvoir revenir sur leur poste à l'issue des travaux s'ils le souhaitent et d'être accompagnés les cas échéant pour une prise de poste sereine dans

d'autres directions. Si la proposition de poste faite aux collègues concernés ne convenait pas, la DRH s'est engagée à accompagner les personnels en y portant une attention très particulière.

<u>VOTE</u> :	CGT : POUR	UNSA : Pour
	CFDT : Pour	NON INSCRIT : Pour

## **Vos élus CGT au Comité Social Territorial**